

Mai 2012



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-neuvième session

Rome, 28-30 mai 2012

QUESTIONS CLÉS ET ACTIVITÉS PRIORITAIRES CONCERNANT LES MARCHÉS INTERNATIONAUX DE PRODUITS

Résumé

Le présent document vise à faciliter les délibérations du Comité des produits sur les domaines d'action prioritaires relevant de son mandat. Le Comité est également invité à examiner le document CCP 12/INF/12, intitulé « Tendances mondiales et défis futurs à prendre en compte pour les activités de l'Organisation ».

Indications que le Comité est invité à donner

- Le Comité souhaitera peut-être reconnaître l'importance et la nécessité de disposer en temps voulu d'informations plus fiables sur la situation et les perspectives des marchés des produits, de meilleures informations sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité, et d'études analytiques sur les politiques relatives aux produits et au commerce.
- Le Comité est invité à fournir des directives et des recommandations relatives aux domaines d'action prioritaires définis dans le présent document.

I. Introduction

1. En juin 2010, le Comité des produits s'est vu présenter pour la première fois un document destiné à contribuer à la prise de décisions à l'heure d'établir les domaines d'action prioritaires relevant de son mandat, suite à la trente-sixième session de la Conférence de la FAO de novembre 2009 lors de laquelle « certains Membres ont demandé que les travaux relevant du mandat du Comité des produits fassent l'objet d'un classement par ordre de priorité et qu'un document à ce sujet soit présenté à la prochaine session ».

2. Le présent document doit permettre de faciliter les délibérations du Comité des produits sur les domaines d'action prioritaires relevant de son mandat.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org

3. Les domaines d'action relevant du mandat du Comité des produits sont traités dans le programme de travail de la Division du commerce et des marchés (EST). Le mandat d'EST couvre les activités suivantes:

- servir le Comité des produits et ses groupes intergouvernementaux des produits;
- recueillir, analyser, interpréter et diffuser des données et informations sur les marchés et le commerce des produits agricoles;
- assurer une surveillance permanente de la situation des marchés mondiaux, des perspectives des principaux produits agricoles et des politiques y relatives;
- veiller à la bonne application des dispositions relatives à la sécurité alimentaire et aux alertes rapides sur les déficits alimentaires, ainsi qu'à la bonne marche du Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR);
- générer des projections à moyen terme pour les produits alimentaires de base et examiner des scénarios comportant ou non des choix de politiques;
- recenser les problèmes spécifiques et les questions nouvelles intéressant les produits de base et proposer des mesures pour les atténuer ou les régler;
- fournir des analyses sur les politiques relatives aux produits de base et au commerce et apporter un soutien aux pays en développement pour les négociations commerciales, y compris un renforcement des capacités;
- conseiller les pays et les organisations régionales en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques nationales et régionales relatives aux produits et au commerce;
- apporter un appui au programme de travail de la FAO sur la sécurité alimentaire mondiale.

II. Domaines d'action prioritaires

4. La présente section définit les principaux domaines d'action qui devraient constituer des priorités au titre du mandat du Comité des produits. Cet exercice s'appuie sur le document CCP 12/INF/12 – *Tendances mondiales et défis futurs à prendre en compte pour les activités de l'Organisation*. L'un des domaines d'action prioritaires qui se détache nettement est le besoin croissant de disposer en temps voulu de données et d'informations fiables sur les marchés des produits de base afin de renforcer la transparence des marchés et de lutter contre la volatilité des prix. La fourniture d'analyses et d'études s'appuyant sur des faits pour contribuer à l'élaboration de politiques et orienter la prise de décisions constitue également un important domaine d'activité.

5. Les atouts d'EST sont aussi pleinement pris en compte, à savoir son haut degré d'expertise, sa longue expérience et son ambition: être un centre d'excellence et un point de référence mondial en matière d'informations (produits agricoles et perspectives, marché des produits de base, politiques commerciales, sécurité alimentaire et vulnérabilité). C'est sur cette base que les domaines d'action prioritaires énoncés ci-après ont été définis.

6. **Informations, suivi et perspectives du marché des produits de base.** Depuis la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, on constate une demande et un intérêt croissants pour des services d'information sur les marchés agricoles. Pour pouvoir décider en connaissance de cause, il est essentiel de disposer en temps voulu de données et d'informations fiables sur la situation des marchés. La priorité est d'améliorer la rapidité d'accès et la qualité des données et de rendre les activités de suivi et les travaux prospectifs plus informatifs et plus analytiques en renforçant les bases de données sur les produits, en mettant en évidence les aspects marquants des évolutions des marchés de produits et en examinant les nouvelles mesures prises. La mise en œuvre du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) en collaboration avec la Division de la statistique (ESS) est prioritaire à cet égard. Des rapports périodiques sont publiés: *Perspectives de l'alimentation* (sur une base biannuelle) et *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO* (publications annuelles).

7. **Informations sur la sécurité alimentaire et alerte rapide.** En plus de dispenser des informations régulières et des alertes rapides aux niveaux mondial, régional et national, il conviendrait de s'attacher davantage à améliorer les indicateurs de la sécurité alimentaire et à les rendre plus sûrs et plus rapidement disponibles, ainsi qu'à renforcer l'analyse de la vulnérabilité en évaluant les effets des

événements climatiques, des chocs économiques et des catastrophes naturelles ou anthropiques sur la production et sur la sécurité alimentaire des ménages. Il faudra en particulier tenir à jour et renforcer l'outil d'analyse des prix des aliments, qui contient actuellement plus de 1000 séries de prix de gros et/ou de détail pour les principaux aliments consommés dans 82 pays, et 11 séries de prix à l'exportation pour les céréales, couvrant un total de 20 catégories de produits alimentaires. Il convient également de renforcer la fourniture d'un appui technique aux pays et à d'autres acteurs pour qu'ils soient à même de réagir plus efficacement, y compris avec un appui au renforcement des capacités en matière d'informations sur la sécurité alimentaire et d'analyse de la vulnérabilité. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) est le pilier des activités rattachées à ce domaine, et parmi ses produits figurent les rapports trimestriels sur les *Perspectives de récolte et situation alimentaire*, ainsi que les rapports des missions d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire.

8. **Politiques et stratégies à l'appui de l'intégration des petits exploitants dans les marchés et les chaînes de valeur.** Dans ce domaine, les travaux sont menés en partant du principe que les possibilités de participation aux marchés d'intrants et d'extrants agricoles des petits exploitants et des petits agriculteurs et la fonctionnalité de ces marchés jouent un rôle déterminant dans l'effort que font ces exploitants pour accroître leur productivité et leur production. Ces travaux comprennent l'amélioration de la base de connaissances sur les modèles et les facteurs de la participation aux marchés et sur les difficultés rencontrées par différentes catégories de petits producteurs pour accéder à de nouveaux débouchés commerciaux. Il s'agit de faciliter la conception des politiques et d'améliorer les institutions pour favoriser l'apparition de marchés et de chaînes de valeur accessibles à tous. L'objectif serait en outre d'aider des institutions nationales et régionales à adopter des approches favorables à l'intégration des petits exploitants dans les marchés et au renforcement de leur potentiel de production.

9. **Commerce et sécurité alimentaire.** L'objectif de ces travaux est d'aider les pays et les organisations régionales à élaborer une politique commerciale agricole conforme aux processus généraux en faveur du développement et de la sécurité alimentaire. Ils comprendront des analyses de questions faisant l'objet de négociations commerciales, un appui technique aux négociations du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce, et une aide à la mise en œuvre suite à l'éventuelle conclusion du Cycle. En ce qui concerne le commerce régional, il s'agira de fournir des analyses et d'apporter un appui technique sur les questions de commerce régional qui ont une incidence sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, et sur l'élaboration d'accords commerciaux régionaux. Toujours dans ce domaine d'action, il conviendrait d'accorder une plus grande attention à l'étude des liens « macro-micro » comme par exemple les effets des réformes des politiques commerciales sur la sécurité alimentaire des ménages et l'impact de l'évolution des marchés mondiaux sur les petits agriculteurs.

10. **Analyse des politiques et questions émergentes.** L'objectif est d'analyser les politiques actuelles et les mesures possibles afin de mesurer l'incidence des politiques relatives aux produits et des politiques commerciales sur les marchés et sur la sécurité alimentaire, notamment dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés. Il s'agirait d'analyser les faits ainsi que les questions à moyen terme et les questions émergentes, notamment au moyen de scénarios comportant ou non des choix de politiques, et d'évaluer les répercussions sur les marchés des produits, le commerce et la sécurité alimentaire.

11. **Changement climatique et commerce.** Selon toute probabilité, le changement climatique va modifier sensiblement la productivité et les modèles de production agricoles, avec de très fortes répercussions sur les échanges et la sécurité alimentaire mondiale. Les travaux dans ce domaine viseront une meilleure compréhension des effets du changement climatique sur les marchés agricoles et les modèles commerciaux internationaux. Ils consisteront notamment à élaborer des méthodologies et des outils pour aider les pays en développement à inscrire dans leurs plans de développement agricole des politiques qui tiennent compte du changement climatique et créer des débouchés économiques durables pour les petits exploitants. Au niveau mondial, les travaux comprendront des analyses et des études sur les liens entre changement climatique, commerce agricole et sécurité alimentaire.

III. Orientations demandées au Comité

12. À la lumière de ce qui précède et compte tenu du document CCP 12/INF/12:
- Le Comité souhaitera peut-être reconnaître l'importance et la nécessité de disposer dans de meilleurs délais d'informations plus fiables sur la situation et les perspectives des marchés des produits, de meilleures informations sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité, et d'études analytiques sur les politiques relatives aux produits et aux échanges.
 - Le Comité est invité à fournir des directives et des recommandations concernant les domaines d'action prioritaires définis dans le présent document.